



## DELIBERATION 2021-84

LE VINGT-NEUF JUIN DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE JUIN DEUX-MILLE VINGT ET UN.

**PRESENTS** : M. RIO, M. PLAUTIN, Mme FABRY, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme PIACENTINI- MOREAU, M. HIVIN, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. LEFEVRE, M. BLANCHARD, M. TREPRAU, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. FONTVIEILLE, Mme OMS.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme RIMBERT procuration à M. RIO, M. WALCZACK procuration à M. HIVIN, M. CADIOU procuration à M. LEFEVRE, Mme MAURIN procuration à M. BLANCHARD, M. ODIN procuration à Mme FABRY, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE procuration à M. PIOT, Mme GUIRAUD procuration à M. FONTVIEILLE, M. LACOMBRE procuration à Mme MYSONA, Mme ROLLAND procuration à M. PLAUTIN.

**ABSENTS** : Mme MOUGIN, Mme FERRAI.

Mme FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Objet** : Conseil des sages

Dans sa volonté d'intégrer la population des séniors et de les faire participer activement à la vie démocratique de la commune, la municipalité a décidé de proposer la création d'un conseil des sages sur les principes de la charte ci-jointe.

Cette instance indépendante et souple, d'une part, permettrait de valoriser le rôle et la place des seniors dans la vie municipale et, d'autre part, participerait au renforcement de la vie démocratique locale en apportant un autre regard sur la Commune et ses projets.

Forte de son expérience, de sa sagesse et de sa disponibilité, cette instance sera sollicitée pour avis sur des projets envisagés par la commune. Relai de ses concitoyens, elle pourra également être force de propositions auprès des élus, en faisant remonter ou en diffusant toute information utile concernant la vie locale, en faisant connaître les besoins et les souhaits des habitants, avec toujours le souci du bien commun.

Le conseil des sages, composé de 14 personnes dont le Maire et l'élue délégué à la Démocratie, sera ouvert aux résidents de la Commune, âgés de plus de 60 ans, retraités, n'étant pas élu ou conjoint d'un élu municipal et voulant s'engager de manière volontaire et à titre individuel.

**Ainsi, il est proposé au conseil municipal :**

- **DE DECIDER** la création d'un conseil des sages,
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur et la charte de fonctionnement du conseil des sages,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la création, à l'installation et au fonctionnement de ce conseil des sages.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le 06/07/2021

**SLOW**

ID : 034-213402704-20210629-2021\_84-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** à la majorité cette proposition par :

- 30 voix pour,
- 1 abstention (M. THEOL).

**François RIO,**  
**Maire de Saint-Jean-de-Védas**

